

Direction

Référence : EAU-AUT-23-1179-M25.1 Dossier suivi par : Unité Autorisations - VDO

Tel.: 24750 - 920 (08:30 - 11:30) Email : autorisations@eau.etat.lu

> Administration communale d'Useldange 2, rue de l'Eglise L-8706 Useldange

Signé à Esch-sur-Alzette

Affichage final Art. 24 §2

Requérant(s)	Syndicat intercommunal de dépollution des eaux résiduaires de l'Ouest (SIDERO)
Objet	Modification de l'autorisation EAU-AUT-23-1179 concernant la mise en place d'un collecteur avec station de pompage et bassin-déversoir à Useldange
Localité(s)	Useldange
Commune(s)	Useldange

Monsieur le Bourgmestre,

Par la présente je vous envoie la décision ministérielle. Veuillez procéder à l'apposé du certificat prévu à l'article 24, §2 de la loi modifiée du 19 décembre 2008 relative à l'eau aux lieux habituels d'affichage. Après l'affichage, je vous prie de bien vouloir nous retourner les documents y afférents.

Cette décision sera publiée en parallèle sur le portail national des enquêtes publiques : https://enquetes.public.lu/fr.html.

Pour l'Unité Autorisations

Annexes:

- Copie de la décision ministérielle
- Documents vérifiés